

RESUME DE L'ACTION :

Dans le cadre de la prévention et de la sensibilisation à la « Citoyenneté », la Ville de Nice labelisée « Ville amie des enfants », par l'UNICEF, en lien avec le Service de Prévention Primaire et en partenariat avec le Conseil Départemental de l'Accès au Droit (CDAD), et l'ordre des avocats de Nice, souhaite promouvoir une culture juridique de base dès le plus jeune âge, et une protection des droits des enfants, adultes en devenir.

La ville de Nice propose aux écoles niçoises, une séquence pédagogique et ludique, en complémentarité des dispositifs existants, engagés par les services de l'Education Nationale. Cette intervention est réalisée par des avocats, pour informer les enfants de façon théorique, pédagogique et qualitative, au sujet des droits dont ils bénéficient et des obligations qui leur incombent. Aujourd'hui, dans une société qui se trouve confrontée à une augmentation des atteintes portées à l'intégrité physique et morale des enfants, il est plus que jamais nécessaire de renforcer la prévention, en informant les enfants, sur leurs droits, et également sur leurs devoirs, permettant le respect des droits des autres.

Objectifs :

- Sensibiliser les enfants sur les dangers de la cyber criminalité, canal d'actions criminelles et délictuelles pour les pédophiles.
- Prévenir sur le risque de captation de leur attention et mise en relation par des biais anodins, tels que les échanges sur le partage d'un hobby ou d'une passion commune.
- Donner des exemples et des conseils pour déceler les faux comptes, les fausses informations, pour refuser impérativement de déférer aux demandes de communication de son adresse, de son nom, prénom, de sa date de naissance, de l'envoi de vidéos, surtout dénudées, et pour décliner toutes demande de rendez vous.

Public visé : CM2

Date de mise en œuvre : Dès Novembre 2024

Lieu de l'action : à l'école, au sein de la classe

Périodicité de l'action : Année scolaire 2024/2025

Durée de l'activité : 1H

Procédure d'inscription :

Les écoles et les enseignants inscrivent les classes volontaires sur : cataloguecitoyen.nice.fr

Dès réception, le Service de Prévention Primaire met en place en collaboration avec les classes inscrites et les avocats intervenants, les temps d'interventions.

Contact : touscitoyens@ville-nice.fr

